

Cherche investisseur privé pour le hangar CPM



Alors que les ateliers mécaniques se dégradent, la Ville organise des visites avec de probables aménageurs pour « vendre » ses atouts.

Laisse à l'abandon depuis 2008 (lire ci-dessous), le site a été clôturé pour montrer que le hangar CPM est fermé au public. Mais le grillage est une vraie passoire. En journée, il n'est pas rare d'y croiser des ados qui taguent les murs des ateliers mécaniques, ou traînent dans le bâtiment.

La mairie a pourtant de nombreuses fois bouché les « trous ». En vain. Difficile de sécuriser totalement le site, même si la police effectue régulièrement des rondes.

À l'intérieur du hangar construit au début du XX^e siècle et qui accueillait l'atelier des turbines, il ne reste plus grand-chose du glorieux passé des chantiers navals, hormis la grande charpente métallique et quelques machines abandonnées.

Sur les murs, les tags se succèdent, plus ou moins artistiques. Au sol, des débris de verres, des bidons, des saletés. Des flaques d'eau aussi : par endroits, la toiture a lâché, et le bâtiment montre des coins de ciel.

Visite des lieux

C'est cette friche industrielle, aux allures de squat, que la Ville fait visiter à des investisseurs depuis plu-



À l'intérieur, l'espace est immense : plus de 25 000 m² aménageables. Au milieu des débris et détritus, quelques machines rappellent le passé industriel des ateliers mécaniques. (Photos Eric Estrade)

sieurs semaines dans le cadre d'un appel à projets lancé en juillet dernier. Une dizaine de représentants de groupes ou d'entreprises, venues de toute la France, se sont déjà déplacées pour découvrir le site. La Ville leur propose une visite guidée des lieux, et ils ont jusqu'au 21 décembre pour formuler une proposition. Avec beaucoup d'argent et d'imagination, l'un d'eux

pourrait développer un projet phare pour la commune. Malgré son état de délabrement, le bâtiment CPM dispose d'atouts indéniables, selon le directeur général des services de la mairie, Thierry Dalmas : « La surface immense, l'emplacement, le caractère du bâtiment et son histoire. » La Ville mise sur cette vue imprenable sur la rade, à proximité du quai des croisières, et

sur le potentiel du site : 25 000 m² aménageables (près d'un hectare pour l'ensemble de la propriété).

« Cahier des charges ouvert »

La municipalité offre aussi une quasi-carte blanche aux investisseurs sur la nature et la réalisation du projet. Seules obligations : conserver les deux principales nefs (le reste peut être démolé) et

la charpente métallique. Et une prescription : pas de supermarché.

« On a volontairement posé un cahier des charges assez ouvert pour avoir des propositions originales. Il peut y avoir des commerces, des activités culturelles, etc. Nous avons seulement pointé les besoins, comme l'absence d'un cinéma ou d'une salle polyvalente », explique Thierry Dalmas. L'idéal se-

rait d'avoir un aménageur qui s'inspire du symbole et de l'histoire ouvrière des lieux.

La Ville a aussi pris soin, en ces temps de conjoncture économique difficile, de laisser la porte ouverte sur plusieurs points qui seront discutés ultérieurement en phase de négociations : la durée et la forme du contrat (bail à construction ou bail emphytéotique), ainsi que la redevance reversée à la Ville.

Autre élément qui s'invitera sans doute à la table des négociations : la question de la dépollution et du désamiantage du site. Des travaux qui coûteront plusieurs millions d'euros et que la municipalité laisse à la charge de l'investisseur.

Les offres seront étudiées en début d'année 2013. La municipalité souhaite signer un contrat d'ici la fin de l'année prochaine. C'est le meilleur scénario qui pourrait s'écrire. Car si aucun investisseur ne parie sur les ateliers mécaniques, la Ville n'aura pas les moyens d'assumer la réhabilitation du bâtiment. Cela condamnerait sans doute le hangar CPM à rester une friche industrielle.

MARIELLE VALMALETTE
mvalmalette@nicematin.fr

Le bâtiment a connu cent ans de vie ouvrière

Le bâtiment en briques rouges a été construit en 1907. « Ça n'a jamais été un bâtiment Eiffel comme beaucoup le disent. Il a été construit par les chantiers de Chalon-sur-Saône qui appartenait à la compagnie Schneider du Creusot », explique Jacques Le Drogo, qui a bien connu les lieux pour y avoir fondé la société CPM (Compagnie provençale de mécanique) en 1987.



Jacques Le Drogo raconte avec passion l'histoire de ce bâtiment emblématique.

Au début du XX^e siècle, le bâtiment appartenait au chantier naval de La Seyne. On y fabriquait les turbines des bateaux. C'est l'un des rares à ne pas avoir été démolé pendant la Seconde Guerre mondiale. « Tout a été détruit, sauf ce hangar. Les Allemands avaient mis des charges explosives sur les piliers métalliques à l'intérieur du bâtiment, mais il n'a pas sauté. Il s'est juste affaissé, c'est dire à quel point il était solide », raconte encore Jacques Le Drogo. À la fin de la guerre, des piliers en béton ont remplacé ceux en métal et le bâtiment a été réhaussé.

Une société née sur les cendres de la Navale

En 1982, c'est la séparation des constructions navales et terrestres. La Normed succède aux CNIM et reprend le chantier naval de

La Seyne. « La Normed a commencé la diversification de l'activité des ateliers mécaniques dans la fabrication de presses pour matériaux composites. Ça n'a pas duré longtemps, car la Normed a déposé le bilan en 1986 », explique Jacques Le Drogo. C'est à cette période que cet ancien des chantiers monte un projet, soutenu par la préfecture de l'époque. Il crée la Compagnie provençale de mécanique en 1987, et réembauche une vingtaine d'ouvriers de la Navale au chômage, qui deviennent aussi actionnaires de la société. La société emploie jusqu'à 50 salariés et se spécialise dans l'usinage mécanique et les pièces de grande dimension. Les ateliers mécaniques sont alors connus sous le nom de « hangar CPM ». La société CPM finit par déposer le bilan en 1994. Elle est rachetée par Entrepose,



Le hangar a été construit en 1907 et appartenait aux chantiers navals. La Compagnie provençale de mécanique a ensuite été créée en 1987.

elle-même reprise en 2000 par un investisseur, Philippe Kadouch, qui jettera l'éponge deux ans plus tard. M. Kadouch était aussi à la tête de Transmetal Industries, installée dans le hangar CPM. Cette société, spécialisée dans la chaudronnerie et la tuyauterie, reprise à l'époque par Madeleine

Jauffret, sera la dernière à travailler dans le hangar. En 2007, l'ancien maire Arthur Paecht avait imaginé un projet avec cinéma et commerces dans le hangar CPM. Transmetal Industries a dû quitter les lieux l'année suivante pour s'installer sur le site de l'ex-Ban de Saint-Mandrier.

La précédente municipalité a cédé le hangar CPM à la société Altaréa, qui devait réaménager le bâtiment, en lien avec le futur port de plaisance. Là encore, c'est un échec : Altaréa et le délégataire du port, Cari, se retirent. Depuis, le site est à l'abandon.

M. V.